

Fontenay-aux-Roses, le 26 juin 2017

Monsieur le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Avis IRSN/2017-00205

Objet : EDF - REP - Centrale nucléaire de Chooz B - INB 144 - Réacteur n° 2
Programme des travaux et des contrôles prévus lors de l'arrêt pour
rechargement de 2017.

Réf. Saisine ASN - DEP-SD2-010-2006 du 17 février 2006.

Conformément à la demande formulée par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) dans la lettre citée en référence, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) a évalué le programme des travaux et contrôles prévus en 2017 à l'occasion du 16^e arrêt pour renouvellement du combustible du réacteur n° 2 de la centrale nucléaire de Chooz B, de type « visite partielle » (VP).

Cette évaluation prend en compte les éléments fournis par l'exploitant dans son dossier de présentation d'arrêt, dans son bilan de l'arrêt pour rechargement précédent, ainsi que les informations complémentaires apportées au cours de la réunion de présentation de l'arrêt. Elle s'appuie également sur les enseignements tirés par l'IRSN du retour d'expérience local et national.

Au terme de son analyse, l'IRSN estime que le programme des travaux et des contrôles est globalement satisfaisant. Toutefois, l'IRSN a identifié des points de nature à améliorer la sûreté qui nécessitent la réalisation d'opérations complémentaires à celles prévues par EDF.

Maintenance du diesel de secours de la voie A

L'exploitant de Chooz B prévoit, au cours de la VP n° 16, de réaliser différentes activités de maintenance sur les diesels du réacteur n° 2, dont des visites périodiques du diesel de secours de la voie A. Ce type de maintenance a également été effectué sur le diesel de secours de la voie A du réacteur n° 1 au cours de son arrêt précédent et elle a conduit à des constats de défauts.

Lors de ces opérations, des défauts, pour certains déjà détectés antérieurement en 2014 et 2015, relèvent de non-qualités de maintenance. Un rodage prolongé a également mené à un départ de feu. De plus, en 2014, l'exploitant du réacteur n° 1 de Chooz B a déclaré un événement significatif pour la sûreté à la suite de la détection de la rupture d'une tuyauterie du

Adresse Courrier
BP 17
92262 Fontenay-aux-Roses
Cedex France

Siège social
31, av. de la Division Leclerc
92260 Fontenay-aux-Roses
Standard +33 (0)1 58 35 88 88
RCS Nanterre 8 440 546 018

circuit de lubrification d'un cylindre de diesel également attribué à une non-qualité de maintenance.

Au vu de ces écarts à la suite d'opérations de maintenance sur les diesels du réacteur n° 1 de Chooz B, l'IRSN considère que la qualité de la maintenance des diesels pendant la visite de 2017 du réacteur n° 2 doit être fiabilisée à la lumière, notamment, du retour d'expérience accumulé.

L'IRSN rappelle que dans le cadre de l'écart de conformité relatif à la température dans les locaux du groupe turbo-alternateur de production de 380 V d'ultime secours, EDF doit garantir la fiabilité de la distribution électrique secourue. Ces considérations amènent l'IRSN à formuler la recommandation en annexe.

En conclusion de son évaluation, et sous réserve de la prise en compte de la recommandation en annexe, l'IRSN considère que le programme des travaux et des contrôles prévus par EDF au cours du 16^e arrêt du réacteur n° 2 de la centrale nucléaire de Chooz B est acceptable.

Pour le Directeur général et par délégation,

Franck BIGOT

Adjoint au directeur de l'expertise de sûreté

Annexe à l'Avis IRSN/2017-00205 du 26 juin 2017

Recommandation

Recommandation :

L'IRSN recommande qu'EDF tire les enseignements des écarts, et notamment des non-qualités de maintenance récemment rencontrés à la suite des opérations de maintenance des diesels sur le site de Chooz B, et définisse, avant l'arrêt du réacteur, les opérations de contrôle et de surveillance à mettre en place afin de fiabiliser la maintenance des diesels du réacteur n° 2 de la centrale nucléaire de Chooz lors de l'arrêt de 2017.